

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-042**

L'an deux mille vingt cinq  
Le quatre novembre  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Odile VIX (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Pierre BETEND, M. Lucas THABUIS, Mme Angélique LENOBLE, M. Johan CHEVRIER.

**Absents :** M. Laurent VALLIER.

**Objet de la délibération : Modification de l'ordre des adjoints suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint.**

M. le Maire expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-1, L 2122-7, L 2122-7-2 et L 2122-10 à L 2122-18 ;

**Vu** la démission de M. Laurent VALLIER de son poste de 1er adjoint acceptée par le Préfet en date du 22 juillet 2025 ;

**Considérant** la vacance du poste de 1er adjoint(e) ;

**Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, :**

- **DE MODIFIER** le nombre d'adjoints fixé à 4 par la délibération n° 2025-038 du 12 septembre 2024 et de le fixer au nombre de 3 ;
- **DE MODIFIER** l'ordre des adjoints comme suit :
  - o M. Christian SERVAGE 2<sup>ème</sup> adjoint devient 1<sup>er</sup> adjoint ;
  - o Mme Sheila MICHEL 3<sup>ème</sup> adjointe devient 2<sup>ème</sup> adjointe ;
  - o M. Gilbert COLLINI 4<sup>ème</sup> adjoint devient 3<sup>ème</sup> adjoint ;
- **DE CHARGER** M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet pour approbation ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération votée à 1 contre (M. Éric BERTELOOT), 5 abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Francis MARCHAL, Jean-Luc ARCADE et Mickaël MAISTRE) et 10 pour.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

